
CHARTRE DES MANAGERS ET DES STAFFS DES EQUIPES DE FRANCE

Cette chartre est le guide des bonnes pratiques et de bonne conduite que la commission eau douce de la FFPS exige des managers et des membres des staffs des équipes nationales.

Au moment où vous apposerez votre signature, vous vous engagerez à respecter des règles évidentes et nécessaires.

Un refus de signature sera considéré comme une démission de votre part.

Vous avez été choisi, suite à votre dossier de candidature, par le comité directeur pour diriger une équipe représentant notre fédération dans les épreuves internationales auxquelles nous souhaitons participer.

Cette fonction vous donne de grandes responsabilités envers les pêcheurs (pêcheuses) que vous avez sélectionné(e)s, les membres du staff que vous avez constitué, les partenaires de la FFPS eau douce, les licenciés et les dirigeants de la FFPS eau douce.

Les partenaires qui apportent une aide matérielle aux pêcheurs (pêcheuses) et une aide financière importante à la FFPS ed sont les seuls à avoir le droit de cité pendant les épreuves placées sous votre responsabilité.

Pour les déplacements à l'étranger et pour certains pays, il y a des démarches administratives particulières pour passer les frontières avec du matériel qui doit être répertorié sur un listing et étiqueté, il faudra dans certains cas, justifier que ce matériel est bien ressorti du pays.

Pour toutes les personnes qui auront en charge la conduite des véhicules, il est préconisé de se munir d'un passeport valide plutôt que d'une simple carte d'identité.

Tous les membres des groupes, staffs, intendance, etc. doivent être à jour de leur licence annuelle avant le départ pour une question évidente de couverture de l'assurance.

Vous devrez veiller à ce qu'aucun sportif sélectionné utilise pendant les entraînements et la compétition des produits non issus des catalogues de nos partenaires.

Pendant toute la durée des compétitions avec l'équipe placée sous votre responsabilité vous devez vous assurer des points suivants :

- **Interdiction absolue** d'utiliser des produits/médicaments, contenant des substances proscrites par le code mondial antidopage.
- **Interdiction absolue** de consommer de l'alcool sur les sites des compétitions y compris lors de la pose casse-croûte. Dans bon nombre de pays le taux d'alcool pour les conducteurs de véhicule est de zéro (g/L). Une attention particulière doit être apportée pour les chauffeurs de véhicule qui transportent les pêcheurs et les jeunes en particulier.

- **Interdiction absolue** de fumer ou de vapoter pendant les compétitions y compris les journées d'entraînement.

Votre comportement personnel doit être exemplaire, vous devrez assurer la cohésion du groupe, vous serez responsable de l'image de notre fédération à l'international.

Toute dérive pourra entraîner votre destitution par le comité directeur.

Une attention particulière est apportée concernant les comportements déviants pouvant s'apparenter à du harcèlement moral, physique, sexiste ou sexuel. Ce type de comportement entraînerait de facto la destitution des personnes incriminées pouvant aller jusqu'à un dépôt de plainte.

Vous pourrez faire valoir votre statut de manager d'une équipe de France de pêche sportive en eau douce mais vous avez comme obligation de ne pas dénigrer par la parole ou au travers de divers réseaux sociaux, la FFPS eau douce, ses partenaires, les sportifs sélectionnés, les staffs.

Les vêtements qui sont mis à votre disposition doivent être respectés. Ce ne sont pas des tenues à porter lors des concours de pêche mais à réserver pour les épreuves internationales, pour la représentation et/ou pour la communication.

Vous autorisez la FFPS eau douce et ses partenaires à utiliser votre image dans toutes leurs communications écrites, vidéos et réseaux sociaux.

Vous aurez à adresser régulièrement à la FFPSed, les photos des entraînements avec commentaires adaptés et celles du podium final pour alimenter notre communication.

Au retour de l'épreuve vous devez adresser à la trésorière à l'aide des documents ad hoc le bilan financier pour la mise à jour de la comptabilité sous 15 jours.

Vous adressez au DTN un compte rendu technique détaillé qui fera ressortir les bonnes et les mauvaises choses ainsi que toutes les informations que vous jugerez utiles concernant le parcours, les poissons présents, les techniques, les esches et amorces utilisées.

Afin d'alimenter une banque de données accessibles par les autres managers d'équipes de France ?

Sauf empêchement justifié, vous vous engagez à être présent lors de l'assemblée générale annuelle de la FFPS eau douce afin d'y présenter votre compte rendu annuel d'activité.

Je soussigné (e), M

manager de l'équipe

accepte sans réserve cette charte et s'engage à la faire respecter par l'ensemble de mon groupe.

Ce document est à remettre au Directeur Technique National avant la fin du mois de janvier